

N° AT-MAR-2023-213

**Arrêté temporaire
Portant réglementation du stationnement et de la circulation**

D 974 et D 70, communes de Le Dézert, Pont-Hébert, Cavigny, Carentan-les-Marais, Sainte-Mère-Église et Neuville-au-Plain

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MANCHE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5,

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-5 et R. 411-8

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié par l'arrêté du 6 décembre 2011

Vu le décret n° 2010-1390 du 12 novembre 2010 du code de la route faisant référence à la signature des arrêtés conjoints

Vu l'article 1er - b du décret n° 2009-615 du 3 juin 2009 fixant la liste des routes à grande circulation modifié par le décret n°2010-578 du 31 mai 2010

Vu l'arrêté du président du conseil départemental de la Manche, n° ARR-2023-59, du 3 février 2023, applicable à partir du 6 février 2023, portant délégation de signature à Monsieur le responsable de l'agence technique départementale des marais.

Vu la demande de **l'entreprise ACTIUM-TP** en date du 14/02/2023 sollicitant l'autorisation de réaliser des travaux **du 27/02/2023 au 24/03/2023**,

Considérant que pendant **les travaux de reprises suites aux travaux de génie civil pour le FTTH**, sur les :

- **D 974** du PR 29+0544 au PR 34+0902
- **D 974** du PR 37+0894 au PR 45+0173 (Carentan-les-Marais)
- **D 974** du PR 56+2815 au PR 56+4225 (Sainte-Mère-Église et Neuville-au-Plain)
- **D 70** du PR 6+0258 au PR 10+0105 (Sainte-Mère-Église)

, sur le territoire des communes de **Le Dézert, Pont-Hébert, Cavigny, Carentan-les-Marais**,

Sainte-Mère-Église et Neuville-au-Plain, la circulation s'effectuera par alternat commandé manuellement par piquet K 10 tenus par deux ou trois agents de l'entreprise avec ou sans moyens radio conforme au schéma n° CF 23.

ARRÊTE

Article 1 : À compter du **27/02/2023** et jusqu'au **24/03/2023**, les prescriptions suivantes s'appliquent sur les :

- **D 974** du PR 29+0544 au PR 34+0902 (Le Désert, Pont-Hébert et Cavigny) situés hors agglomération
 - **D 974** du PR 37+0894 au PR 45+0173 (Carentan-les-Marais) situés hors agglomération
 - **D 974** du PR 56+2815 au PR 56+4225 (Sainte-Mère-Église et Neuville-au-Plain) situés hors agglomération
 - **D 70** du PR 6+0258 au PR 10+0105 (Sainte-Mère-Église) situés hors agglomération
- ***Le stationnement des véhicules est interdit.***
- ***La circulation des véhicules est alternée par K10 avec une longueur maximale de 500 mètres, sur décision du gestionnaire de la voirie.***

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article 4 : Monsieur le Directeur général des services et Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie de la Manche sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à La Haye, le 24/02/2023

**Pour le Président et par délégation,
Le responsable de l'agence technique départementale
des Marais**

Patrice CULERON

Pour le président et par délégation

Signé électroniquement par : Patrice Culeron

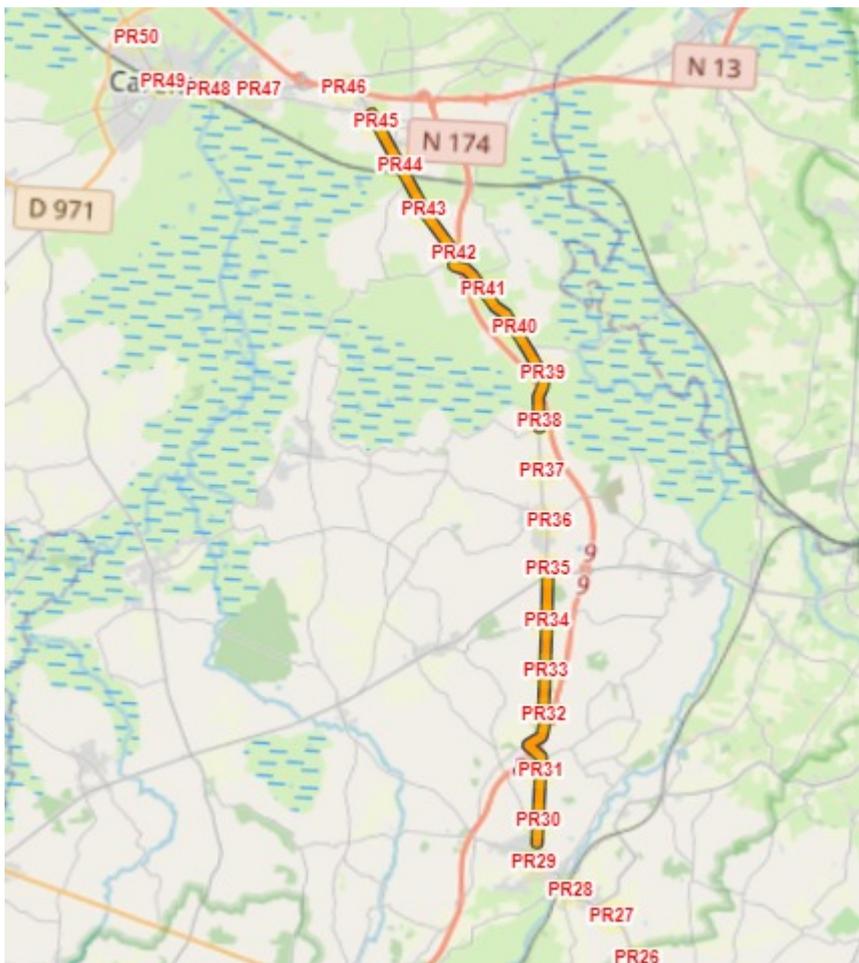
Date de signature : 27/02/2023

Qualité : Responsable d'agence - ATD des marais

DIFFUSION:

- Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie de la Manche
- Monsieur le Maire de Cavigny
- Madame le Maire du Désert
- Madame le Maire de Neuville-au-Plain
- Monsieur le maire de Carentan-les-Marais
- Monsieur le Maire de Sainte-Mère-Église
- Monsieur le Maire de Pont-Hébert
- Monsieur Pierre BUYCK (entreprise ACTIUM-TP)
- CER de Carentan-les-Marais
- CER de Sainte-Mère-Eglise

ANNEXES:
Zones de travaux



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : BUYCK Prénom : Pierre
Dénomination : ACTIUN TP Représenté par : SANANIKONE Virasack
Adresse Numéro : 16 Extension : Nom de la voie : Rue des Semailles
Code postal 51110 Localité : CAUREL Pays : FRANCE
Téléphone 06 75 58 63 74 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
Courriel : P BUYCK @ ACTIUN - TP . COM

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal _____ Localité : Pays :
Téléphone _____ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
Courriel :@.....

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° 89 Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : voie de la liberté
Code postal 50500 Localité : SAINT - HILAIRE - Petit - ville

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : reprise de l'accotement
Date prévue de début des travaux : 27 02 2023 Durée des travaux (en jours calendaires) : 20

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 20 Date de début de réglementation 27 02 2023
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue _____
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) _____

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : BUYCK Prénom : Pierre

Dénomination : ACTIUN TP Représenté par : SANANIKONE Vizarade

Adresse Numéro : 16 Extension : Nom de la voie : Rue des Semailles

Code postal 51110 Localité : CAUREL Pays : France

Téléphone 06 95 58 63 74 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : [][]

Courriel : PBUYCK @ ACTIUN-TP.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal [][][][][] Localité : Pays :

Téléphone [][][][][][][][] Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : [][]

Courriel :@.....

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° 974 Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Rouge de Carantan

Code postal 50880 Localité : PONT - HEBERT

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :

Description des travaux : curage des accotements

Date prévue de début des travaux : 29 02 2023 Durée des travaux (en jours calendaires) : 20

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 20 Date de début de réglementation 29 02 2023

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue [][]

Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) [][]

Interdiction de :

Circuler		Stationner		Dépasser
Véhicules légers	<input type="checkbox"/>	véhicules légers	<input checked="" type="checkbox"/>	véhicules légers
poids lourds	<input type="checkbox"/>	poids lourds	<input checked="" type="checkbox"/>	poids lourds

Vitesse limitée à : 50 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal [][][][][][] Localité : Pays :

Téléphone [][][][][][][][][][][][][][][][][] Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : [][][]

Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 13 02 2023

Nom : BUYCK Prénom : Picene Qualité : conducteur de travaux.



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

cerfa
N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : BUYCK Prénom : Pierre
Dénomination : ACTIUM - TP Représenté par : SANAVUKONE Vinasack
Adresse Numéro : 16 Extension : Nom de la voie : Rue des Semailles
Code postal 51110 Localité : CAUREL Pays : France
Téléphone 0675586374 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
Courriel : PBUYCK @ ACTIUM - TP

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal _____ Localité : Pays :
Téléphone _____ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° 70 Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Rue de la Libération
Code postal 50480 Localité : SAINTE - NERE - EGLISE

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : réfection en enrobé de la tranchée, ainsi que la punge de l'accotement.
Date prévue de début des travaux : 27 02 2023 Durée des travaux (en jours calendaires) : 20 j

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 20 Date de début de réglementation 27 02 2023
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue _____
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) _____

Interdiction de :

Circuler		Stationner		Dépasser
Véhicules légers	<input type="checkbox"/>	véhicules légers	<input checked="" type="checkbox"/>	véhicules légers
poids lourds	<input type="checkbox"/>	poids lourds	<input checked="" type="checkbox"/>	poids lourds

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêt est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 13 02 2023

Nom : BUYCK Prénom : Pierre Qualité : conducteur de travaux



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : BUYCK Prénom : Pierre

Dénomination : ACTIUM TP Représenté par : SANANIKONE VIRASACKA

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal 51110 Localité : CAUREL Pays : FRANCE

Téléphone 06 75 58 63 74 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : [][][][]

Courriel : PBUYCK @ ACTIUM-TP.COM

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal [][][][][] Localité : Pays :

Téléphone [][][][][][][][] Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : [][][][]

Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° 974 Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : voie de la liberté

Code postal 50480 Localité : Blosville, Carentan les Naux

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :

Description des travaux : purge de l'accotement suite passage de la beamcheuse pour la pose de PEHD.

Date prévue de début des travaux : 27 02 2023 Durée des travaux (en jours calendaires) : 20j

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 20 Date de début de réglementation 27 02 2023

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue [][][]

Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) [][][]

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers <input type="checkbox"/>	véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>	véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>
poids lourds <input type="checkbox"/>	poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>	poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>

Vitesse limitée à : 50 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 13 02 2023

Nom : BVYCK Prénom : Pierre Qualité : conducteur de travaux